

# Les cérémonies aux « fusillés pour l'exemple » dans le cycle du centenaire de la Grande Guerre



Par Franck Viltart, docteur en Histoire, chargé de mission Chemin des Dames / centenaire de la Grande Guerre, au Conseil départemental de l'Aisne

*« Un siècle après la Grande Guerre, la question des fusillés ne se présente plus de la même façon. Ce n'est pas seulement ni d'abord parce que le temps aurait fait œuvre d'apaisement, mais parce que notre société ne regarde plus la mort, la peine de mort et la guerre de la même façon ».<sup>1</sup>*

Avec le centenaire de la Première Guerre mondiale, le militantisme en faveur de la « réhabilitation collective » des soldats français condamnés à mort par les conseils de guerre entre 1914 et 1918 pouvait laisser présager d'un retour dans l'espace public de ce que certains n'avaient pas hésité à qualifier en 2013 de « kyste mémoriel »<sup>2</sup>. Comment commémorer les fusillés de la Grande Guerre à l'occasion du centenaire ? A l'occasion du centième anniversaire de l'épisode dit des mutineries de 1917, il apparaît opportun de porter un regard rétrospectif sur les hommages rendus aux soldats « fusillés pour l'exemple ». L'affaire des 6 soldats du 298<sup>e</sup> RI exécutés le 4 décembre 1914 à Vingré (Aisne) ainsi que celle des caporaux de Souain (Marne) demeurent parmi les exécutions collectives, suivies d'une réhabilitation et d'un culte mémoriel, les plus connues. Les cérémonies organisées en 2014 et 2015 pour le centenaire de ces deux exécutions ainsi que celles organisées en 2016 et 2017 pour commémorer d'autres soldats « fusillés pour l'exemple » serviront de matière à cette analyse<sup>3</sup>.

---

<sup>1</sup>« Quelle mémoire pour les fusillés de 1914-1918 ? » rapport sous la direction du Professeur Antoine Prost remis au Ministre délégué aux Anciens combattants et à la Mémoire le 1<sup>er</sup> octobre 2013, p. 21.

<sup>2</sup> *Ibid.*

<sup>3</sup> Nous avons choisi ici de ne rapporter que les cérémonies qui ont donné lieu à des rituels significatifs, certains hommages ont donc échappé à cette première analyse historique.

## La question des « fusillés pour l'exemple » à l'approche du centenaire

Contrairement aux idées reçues, la question des soldats français fusillés suite à une condamnation par la justice militaire durant la Première Guerre mondiale n'a jamais cessé d'être un « objet » de commémoration à part entière depuis la fin de la guerre<sup>4</sup>. S'intéresser aux cérémonies et hommages rendus aux « fusillés pour l'exemple » au temps du centenaire nécessite de rappeler comment cette question avait été envisagée à l'approche de la commémoration. Le rapport de Joseph Zimet en 2011 prévoyait parmi les trois grandes initiatives du centenaire, la mise en place d'une commission de réflexion indépendante sur le problème des fusillés. Il en expliquait la motivation ainsi :

*« Malgré les publications scientifiques, les productions audiovisuelles et des paroles politiques apaisantes sur le sujet, la croyance collective demeure et persiste à voir dans les fusillés de la Première Guerre mondiale les « grands oubliés » de la mémoire de la Grande Guerre. Par ailleurs, quatre associations militent encore aujourd'hui ardemment pour une réhabilitation juridique des six cents fusillés recensés par les historiens, à partir de travaux dans les archives du ministère de la Défense et des Anciens Combattants : La Libre pensée, l'Association républicaine des anciens combattants et victimes de guerre (ARAC), la Ligue des droits de l'Homme (LDH) et l'Union pacifiste »<sup>5</sup>.*

La commission devait s'appuyer sur plusieurs travaux scientifiques dont les nombreuses publications du général André Bach<sup>6</sup>. Force est de constater que la volonté d'anticiper le débat a occasionné des réponses très variées de la part de l'Etat<sup>7</sup>. En premier lieu, l'attribution de la mention « mort pour la France » octroyée au sous-lieutenant Chapelant en 2012, par Kader Arif, alors ministre délégué auprès du ministre de la Défense, en charge des Anciens combattants et de la Mémoire, fut très diversement appréciée. Il faut reconnaître que cette initiative n'a pas eu les effets escomptés auprès des partisans de la réhabilitation collective. Le 11 octobre 2014, à l'occasion du centenaire de la mort du sous-lieutenant Chapelant, lors d'une cérémonie d'inauguration d'une plaque à proximité du lieu de son exécution au hameau des Loges à Beuvraignes (Somme), en présence de la Préfète du département, des invectives venant des rangs des représentants de La Libre Pensée de la Somme qui brandissaient une banderole réclamant la « réhabilitation collective des fusillés pour l'exemple », ont été lancées lorsque Olivier Spinelli, membre de Ligue des Droits de l'Homme, a évoqué la reconnaissance de « mort pour la France » accordée par le Secrétaire d'Etat Kader Arif.

8 .

---

<sup>4</sup> Nicolas Offenstadt, *Les Fusillés de la Grande et la mémoire collective*, Paris, Odile Jacob, 2009 ; <http://centenaire.org/fr/espace-scientifique/societe/les-fusilles-icone-contemporaine>

<sup>5</sup> <http://centenaire.org/fr/commemorer-la-grande-guerre-rapport-joseph-zimet-septembre-2011>

<sup>6</sup> <http://centenaire.org/fr/espace-scientifique/societe/le-rapport-quelle-memoire-pour-les-fusilles-de-1914-1918>

<sup>7</sup> Rappelons ici la proposition de loi relative à la réhabilitation collective « des fusillés pour l'exemple de la guerre 1914-1918 » déposée au Sénat en 2011 et rejetée le 19 juin 2014 : <http://www.senat.fr/dossier-legislatif/pp11-212.html>.

<sup>8</sup> *Le Courrier Picard*, 12 octobre 2014.

Les travaux finalement confiés à une commission présidée par le Professeur Antoine Prost pouvaient aboutir en 2014 à la mise en ligne des dossiers de la justice militaire conservés au Service Historique de la Défense (SHD) concernant les cas de soldats fusillés<sup>9</sup>. Après un travail mené au pas de charge par le SHD pour numériser et indexer les dossiers conservés, le 6 novembre 2014, Kader Arif, pouvait annoncer la mise en ligne de ces archives sur le portail internet [www.memoiredeshommes.fr](http://www.memoiredeshommes.fr) en même temps qu'il inaugurait au Musée de l'Armée, à Paris, l'insertion dans l'exposition permanente d'espaces consacrés à l'histoire des soldats français « fusillés pour l'exemple » pendant la Première Guerre mondiale. Un dispositif qui devait permettre d'octroyer à ces soldats une forme de reconnaissance nationale dès le début du centenaire et qui allait dans le sens du vœu du Premier ministre, Lionel Jospin, en 1998 à Craonne, réaffirmé en 2008 à Verdun par le Président de la République, Nicolas Sarkozy, puis par François Hollande en novembre 2013 à l'occasion du lancement du cycle du centenaire à l'Élysée.

A noter également que sur le plan culturel, la grande exposition organisée à la mairie de Paris et inaugurée par son maire, Bertrand Delanoë, le 15 janvier 2014 : *Fusillé pour l'exemple, les fantômes de la République*, avait permis de revenir sur l'histoire de ces soldats, dans un lieu symbolique, au cœur de la capitale, mais également sur la construction de leur mémoire depuis la fin de la guerre. Pour cela, l'exposition avait réservé, pour la première fois, une large partie à l'expression artistique contemporaine autour de la question. Enfin, on doit relever ici la réalisation puis la diffusion en 2015, du téléfilm *Les Fusillés* de Philippe Triboit, sur France 3, qui renouait le lien mémoriel avec la question des « fusillés pour l'exemple » auprès du grand public.

Ainsi, il demeurait intéressant de voir comment au moment de l'entrée dans le cycle commémoratif du centenaire la question des « fusillés pour l'exemple » risquait de rouvrir le débat sur un certain nombre de soldats « non réhabilités », et pouvait inviter à faire de ces hommes un enjeu de mémoire nationale questionnant à la fois le rôle des états-majors militaires et celui de l'Etat durant la guerre et trouver ainsi des échos dans les questions de société.

### **Vingré, entre mémoire locale et enjeu national**

Vingré demeure l'un des cas les plus emblématiques de soldats condamnés, exécutés puis réhabilités et mis en mémoire après-guerre. Le 6 décembre 2014, une cérémonie avait lieu devant le monument élevé en 1925 en mémoire des 6 soldats du 298<sup>e</sup> RI fusillés le 4 décembre 1914.

L'histoire de « l'affaire de Vingré » a fait l'objet de nombreuses études<sup>10</sup>. Un incident qui aurait été banal en ce début de la guerre de tranchées, à peine 100 m de terrain perdu et repris aussitôt, s'il n'était pas parvenu à la connaissance du général de Villaret, commandant le corps d'armée. Celui-ci décida de faire un « exemple » en menaçant d'exécution les escouades qui avaient exécuté le repli ; à la suite d'interventions de divers officiers, la condamnation fut réduite à 6 hommes et des ordres furent donnés en conséquence au conseil de guerre. Après avoir entendu les 24 soldats, et leur demandant de se positionner à la place qu'ils occupaient dans la tranchée le 27 novembre, le conseil de guerre désigna comme coupables d'abandon de poste en présence de l'ennemi les 6 hommes les plus à droite : le caporal Floch, les soldats Gay, Pettelet, Quinault, Blanchard et Durantet. L'exécution a lieu dans un champ au centre du hameau de Vingré, le 4 décembre 1914, à l'aube. Plusieurs compagnies assistent au rituel et défilent devant les exécutés. Parmi les témoins, Claudius Lafloque, soldat du 298<sup>e</sup> RI, se fait le serment de laver l'honneur de ses

---

<sup>9</sup> <http://www.memoiredeshommes.sga.defense.gouv.fr>

<sup>10</sup> Entre autres : Henry Andraud, *Les Fusillés de Vingré*, Clermont-Ferrand, Éditions des imprimeries et papeteries commerciales, 1922 ; André Bach, *Fusillés pour l'exemple 1914-1915*, Paris, Éditions Tallandier, 2003 ; Jean-Antoine Forges, *Les Fusillés de Vingré*, collection Histoire et Généalogie, n° 2. Ceux du Roannais, 2004 ; *Je t'écris de Vingré* (Correspondance de Jean Blanchard, fusillé pour l'exemple le 4 décembre 1914), Soissonnais 14-18, 2006 ; Denis Rolland, *Le serment de Claudius Lafloque*, Soissonnais 14-18, 2014.

camarades innocents s'il survit à la guerre. C'est ainsi qu'en 1919, il contacte les familles et entreprend plusieurs démarches auprès du ministère de la Justice, il recueille notamment plusieurs témoignages mettant en cause le sous-lieutenant Paulaud. Avec l'aide d'un avocat, Maître Nicolay et de l'UNC (Union Nationale des Combattants) de Vichy, le ministère, mis sous pression, finit par accepter la révision du procès. Le verdict tombe le 29 janvier 1921, cassant le jugement de décembre 1914 et rétablissant les familles des fusillés dans leur plein droit, y compris pour le paiement des arrérages de pension depuis 1914.

La réhabilitation après-guerre des 6 fusillés de Vingré s'accompagna de l'érection d'un monument qui devait permettre de matérialiser la réparation accordée par l'Etat sur le lieu même de l'exécution. L'amicale des Anciens combattants du 298<sup>e</sup> RI lança en effet une souscription pour l'érection d'un monument à Vingré. La souscription trouve très vite de nombreux donateurs et un monument est finalement inauguré le 5 avril 1925. La cérémonie réunit alors une trentaine d'Anciens combattants du 298<sup>e</sup> RI venus de Vichy et de Roanne, dont Claudius Lafloque, ancien du régiment et artisan de la réhabilitation, ainsi que des sections locales de l'UNC, les habitants de Nouvron-Vingré et quelques membres des familles des fusillés. Ces dernières sont représentées par Emile Floch, frère du caporal fusillé, de sa femme et de sa fille Antoinette. Dans les discours, après l'accueil du Président de la section locale des Anciens combattants de Fontenoy, Lafloque retrace la scène tragique du 4 décembre, le rôle de L'UNC et celui de maître Nicolay dans le combat pour la réhabilitation juridique. Puis Monsieur Bourgeois, le Président du comité d'érection du monument, après les remerciements des différents souscripteurs dont la ville de Vichy, confie le monument à la commune de Nouvron-Vingré.



Inauguration du monument aux fusillés de Vingré en 1925. Photo Soissonnais 14-18

Le monument de Vingré ne devait pas être la seule marque de l'hommage rendu aux 6 soldats réhabilités et appelés très vite également les « Martyrs de Vingré ». Leur inscription dans l'espace public se poursuit un peu partout en France après l'annonce de leur réhabilitation. A Saint-Etienne, le 31 mars 1922, la rue *Saint Jacques* devient ainsi rue des *Réhabilités de Vingré*. A Ambierle, d'où étaient originaires deux des fusillés, à la fin des années 1970, une place est renommée : *place des martyrs de Vingré*. Une stèle a été posée sur cette place par l'association laïque des amis des monuments pacifistes de Saint Martin

d'Estreaux et du Conseil général de la Loire. D'autres villes ont donné plus récemment le nom de Vingré à des espaces communaux, ainsi à Tréteau (Allier), le 29 janvier 2011, une place du village a été baptisée *Pierre Gay*, un boulevard *de Vingré* à Cuxac-sur-Aude (Aude) et dernièrement à Riorges (Loire), une rue *des Martyrs de Vingré* a été inaugurée le 21 novembre 2012. Plus récemment, le Conseil municipal de la ville de Roanne a souhaité à l'unanimité, lors de sa séance du 2 juillet 2016, donner à une rue de la ville le nom des « fusillés de Vingré ».

La cérémonie du centenaire de l'exécution de Vingré intitulée « Cent ans pour l'exemple » est une initiative locale. Programmée le 6 décembre 2014, elle demanda plusieurs réunions préparatoires, entre les trois organisateurs : le Conseil général de l'Aisne, la municipalité de Nouvron-Vingré et l'association Soissonnais 14-18. Au-delà de l'aspect purement organisationnel, l'enjeu était de faire cohabiter les motivations de ces différents acteurs. Citons pour cela le compte-rendu de la cérémonie publié par l'Association Soissonnais 14-18 dans son bulletin *l'Echo du Plateau*, en janvier 2015 :

*« La mise au point de la manifestation a nécessité une demi-douzaine de réunions qui ont rassemblé les représentants du département, de la commune de Nouvron-Vingré et de l'association. Elles ont été marquées par une communauté de vue remarquable entre les différents partenaires. L'objectif était d'organiser une commémoration qui soit à la fois populaire, pour maintenir le souvenir de ce drame et plus intime, destinée aux familles de fusillés et aux descendants de ceux qui ont permis la réhabilitation des fusillés. Sur proposition du maire de Nouvron-Vingré, il est apparu que la mise en place d'une inscription rappelant le souvenir des fusillés pour l'exemple de la guerre donnerait à la cérémonie et au monument une résonance nationale. La conception et le financement de cette dalle ont été assurés par l'association et grâce à votre générosité ».*

Avant la cérémonie fixée à 10h30, la matinée commence par une visite du hameau de Vingré, guidée par Jean-Luc Pamart, Président de l'association Soissonnais 14-18 et Denis Rolland, historien, Président de la Société historique de Soissons. Situé à l'écart de Nouvron, le hameau Vingré possède plusieurs points d'intérêts : des plaques aux fusillés sur 6 maisons réparties dans le hameau, avec une photographie et la reproduction de la dernière lettre de chaque fusillé ; la tombe de la famille Amory, exécutée par les Allemands en septembre 1914 ; l'ancien cimetière provisoire dit « Déchelette » et la cave où auraient séjournés les six soldats la nuit précédant leur exécution ; enfin le monument des fusillés, point de ralliement des officiels, des familles et des invités pour la cérémonie. Deux scènes avaient été installées de part et d'autre du moment permettant d'alterner d'un côté les prises de parole et de l'autre musique et évocations par des enfants. Un fond sonore accueille les visiteurs qui atteignent le nombre 400 à 10h30, pour le début de la cérémonie. A proximité du public, les membres de la Libre Pensée tente de dévoiler une banderole réclamant la « réhabilitation » collective. Après quelques discussions, on laissa le droit à la Libre Pensée d'assister à la cérémonie avec cette banderole.

Pierre Herbs, maire de Nouvron-Vingré, prend la parole en premier. Il adresse ses remerciements aux officiels et aux familles et descendants des fusillés et signale que sont aussi présents pour la première fois à Vingré ceux de Marius Lafloque, artisan de la réhabilitation ainsi que le petit-fils et l'arrière-petit-fils de maître Nicolay, l'avocat qui plaida la réhabilitation. Particulièrement conscient de l'importance de Vingré dans la mémoire collective des fusillés de la Première Guerre mondiale, l'édile continue son discours par ces mots : « *Vingré est le monument emblématique des drames qui se sont déroulés derrière les lignes durant la Grande Guerre et dont la symbolique dépasse très largement le cadre de cette petite vallée. Cette symbolique est devenue nationale, elle renvoie à des centaines d'autres exécutions pour l'exemple* ». En ce sens, l'un des enjeux du centenaire de l'exécution de Vingré en 2014 était posé avec la question des autres fusillés et donc de ceux « non réhabilités ». Le maire choisit de poursuivre : « *Nous sommes en droit aujourd'hui de nous poser la question de la réhabilitation des autres soldats fusillés pour l'exemple. Un geste collectif paraît aujourd'hui nécessaire* ». Ce geste sera ici local avec le dévoilement d'une dalle installée au sol devant le monument depuis l'avant-veille et pour l'instant voilée

par une capote de soldat et un drapeau français. Il évoque pour cette stèle, la souscription lancée à l'initiative de l'association Soissonais 14-18 et remercie les donateurs qui ont participé à son financement.

L'absence d'un monument national en mémoire des fusillés, un temps évoqué à l'approche du centenaire pour apaiser la question des réhabilitations, donnait l'opportunité au site de Vingré de rappeler dès le début du centenaire que de nombreux autres soldats ont été fusillés entre 1914 et 1918<sup>11</sup>. Puis c'est au tour du Sénateur de l'Aisne et Président du Conseil général, Yves Daudigny, de prendre la parole. Après avoir relaté l'histoire des six condamnés, il dirige son propos sur la mémoire. Une mémoire qu'il détaille, d'abord celle des familles puis celle des Anciens combattants : *« Ainsi, en rendant hommage aujourd'hui aux fusillés de Vingré, nous ne les distinguons pas de tous les autres soldats tombés au front de 1914 à 1918, mais nous les unissons dans la somme des souffrances, comme l'avaient fait eux-mêmes les Anciens combattants dès la fin de la guerre »*. Il évoque ensuite la mémoire des associations locales et enfin sa collectivité, le Département de l'Aisne, en rappelant que les 6 fusillés de Vingré ont été faits « citoyens d'honneur » du Département en 2004. C'est donc dans la continuité d'une mémoire longue que l'élu replace cette cérémonie du centenaire. S'il choisit de ne pas de parler de « réhabilitation », c'est pour mieux rappeler plutôt la « réintégration dans la mémoire collective » qu'avait appelée de ces vœux Lionel Jospin en 1998, dans son discours de Craonne. Puis, il insiste sur la pluralité des actions qui ont conduit à cette réintégration et évoque notamment l'importance des « travaux scientifiques » sur le sujet, et notamment ceux du général Bach, présent parmi la foule ce face au monument jour-là.

Marie-Françoise Bechtel, Députée de l'Aisne, prend ensuite la parole. Elle commence son discours ainsi : *« C'est un trop bel endroit pour y mourir, c'est un trop bel endroit pour mourir d'une triple injustice »*. Elle développera ensuite cette idée de triple injustice : en premier lieu celle d'être innocent ; une deuxième injustice, celle de l'histoire et le fait que les 6 soldats soient tombés sous des balles françaises, sous l'œil d'officiers français ; enfin une troisième injustice, celle de la mémoire, puisque selon elle : *« La mémoire des 6 Vingré appelle la réhabilitation de tous ceux morts pour l'exemple »*. Sur cette dernière injustice, elle livrera son interprétation du sens de la cérémonie :

*« L'immense mémoire meurtrie de la nation, la mémoire des 6 Vingré est comme une flamme qui doit nous rappeler que l'immense sacrifice collectif consentie qui a été consenti par notre pays et par son peuple est fait de divers sacrifices, de diverses natures, que tout le monde ne s'est pas sacrifié au même moment, dont les fusillés « pour l'exemple », dans une grande guerre patriotique, dont nous payons encore le prix, et au rang desquels, parmi tous leurs camarades qui ont été sacrifiés dans un immense holocauste, figurent les fusillés qui devaient perdurer dans la mémoire. »*

Puis, c'est le représentant de l'Etat, Laurent Olivier, Sous-préfet de Soissons qui clôture la série de discours. Ses premiers mots vont aux familles des fusillés ainsi qu'aux descendants de Claudius Lafloque et de l'avocat Nicolay. *« Que nous soyons représentants de la nation, ou simples citoyens, attachés à la mémoire de la Grande Guerre. Nous sommes tous unis ce matin par le souvenir du sang de ces 6 hommes versés dans des circonstances désolantes et absurdes »*, proclame-t-il. Soulignant l'importante participation à la cérémonie, il ajoute : *« Nous sommes très nombreux ce matin, un hommage qui s'ajoutent aux nombreux passants qui viennent tous au long de l'année se recueillir en ce lieu »*. Il revient ensuite sur le rôle des Anciens combattants, qui se sont largement battus pour la réhabilitation, ce qui le conduit à dire : *« Peut-être que la rapidité avec laquelle la Cour de cassation a rendu son arrêt et la reconnaissance de leurs erreurs par les institutions auront permis que cette tragédie ne devienne pas un naufrage pour les valeurs portées par notre nation. »* Rappelant

---

<sup>11</sup> Il convient de rappeler que d'autres soldats français ont également été fusillés sur le territoire de la commune de Vingré durant la Première Guerre mondiale.

le devoir de chacun de « *défendre la Nation* », il cite ensuite Jean-Jacques Rousseau : « *Rien ici-bas ne mérite d'être acheté au prix du sang humain* ».

Après ces prises de parole, une nocturne de Bach est interprétée au violon puis un comédien prend place sur l'estrade pour réciter la lettre d'un soldat du 298<sup>e</sup> RI qui a assisté à l'exécution le 4 décembre 1914. Après la musique, cette lecture prononcée dans le champ où les 6 soldats ont été fusillés permet de figer l'émotion. Des enfants d'une classe de primaire de Soissons lisent ensuite des lettres qu'ils ont imaginées et qui auraient pu être envoyées à un père condamné ce jour-là.



Cérémonie « Cent ans pour l'exemple », Vingré, 6 décembre 2014. Photo E. Verkindt

Après ces évocations, le rituel commémoratif traditionnel reprenait ensuite ses droits avec l'énonciation des noms de chaque fusillé suivie de la mention « mort pour la France », prononcée par Jacques de Chabannes, Vice-président du Conseil général de l'Allier, département d'où étaient originaires 5 des 6 fusillés. Ensuite, a lieu le dévoilement de la dalle installée au pied du monument, qui laisse apparaître un texte dédié à tous les « fusillés pour l'exemple » :

*Pendant la Grande Guerre, plusieurs centaines de militaires furent fusillés, certains « pour l'exemple », 42 ont été réhabilités. Que ce monument à la mémoire des 6 fusillés de Vingré, vous fasse également souvenir de tous ceux qui, fusillés pour l'exemple, subirent le même sort injuste<sup>12</sup>.*

Après le traditionnel dépôt de gerbes, une minute de silence est observée puis *La Marseillaise* est entonnée. Sur la question de jouer l'hymne national, la question parmi les organisateurs avaient été tranchée par le fait qu'en 1925, un vif débat entre anciens

---

<sup>12</sup> Notons que le texte issu du travail de Denis Rolland ne tient pas compte dans le décompte de la réhabilitation par décret du sous-lieutenant Chapelant en 2012.

combattant avait finalement abouti à entonner *La Marseillaise*, puisque les fusillés reconnus morts pour la France devaient bénéficier de cet honneur national.

Enfin, l'ensemble des familles de fusillés présente ainsi que les familles des artisans de la réhabilitation sont invitées à venir devant le monument pour une photo finale. Des familles et descendants d'autres soldats fusillés qui avaient tenu à venir à Vingré se joignent aussi au rassemblement, dont la famille du soldat Bersot (fusillé en 1915) et celle du caporal Truton (fusillé en 1917 au Chemin des Dames). On retrouve également le petit-fils de maître Nicolay et les descendants de Claudius Lafloque mais également, et pour la première fois, la petite-fille du général Etienne de Villaret, général de corps d'Armée, qui avait poussé à la tenue d'un conseil de guerre en décembre 1914. En permettant à la justice militaire de s'exercer trop rapidement, il avait signé un ordre daté du 20 octobre 1914 : « *Ne pas hésiter à faire usage des conseils de guerre spéciaux. [...] Il importe en effet que la procédure soit expéditive, pour qu'une répression immédiate donne, par d'exemples salutaires, l'efficacité à attendre d'une juridiction d'exception* ».



Famille et descendants des fusillés de Vingré, le 6 décembre 2014 à Vingré. Photo F. Viltart

La présence de la petite-fille du général de Villaret aux côtés des familles des fusillés à la cérémonie du centenaire de Vingré, permettait de mesurer le poids respectifs des héritages familiaux, mais donnait également à cette cérémonie une valeur symbolique en faveur de l'apaisement des mémoires. Pour mesurer ceci, voici ce qu'elle-même choisit de témoigner de sa venue à Vingré, le 6 décembre 2014 :

*« C'est au retour d'un voyage avec mes petit-fils il y a cinq ans que j'apprenais par mon fils aîné l'affaire des Fusillés de Vingré. Une fois les enfants partis je me suis précipitée sur Internet et ai découvert l'histoire des fusillés de Vingré. Une grande colère m'envahit. Ni moi, ni mes frères n'étions au courant. [...] Je supposais bien qu'il y aurait une commémoration pour le centenaire des Fusillés de Vingré. Je me rendis donc sur Internet à nouveau et découvris le site de Soissonnais 14-18. Mais*

*je savais qu'en commençant ces recherches, le chemin pour Vingré m'appelait, me remettait en marche...Mais mon cœur était bien lourd. Il fallait que j'y aille. Je n'avais aucune idée comment les choses allaient se dérouler. Je pris un hôtel à Soissons et visitais la très belle exposition sur le Centenaire à l'Arsenal. [...] Les choses se sont déroulées naturellement. La famille Blanchard et la famille Gay que j'ai retrouvées le lendemain au monument. Nous avons parlé et rien de leur côté, pas de haine, ni de revanche. La journée du lendemain fut très chargée et il m'était difficile de contenir mes larmes. [...] Pendant la cérémonie, face au monument, je ne pouvais m'empêcher de penser à Villaret qui avait parcouru ces terres. Il faisait un soleil radieux. Je pense avoir mis des mots sur ces faits. Si je ne comprends toujours pas que l'on puisse ainsi obéir à des ordres aussi stupides je commence à m'apaiser. On ne refait pas l'histoire. Il me reste maintenant à revenir avec des membres de ma famille...Là encore c'est une autre histoire »<sup>13</sup>.*

En réunissant les familles de nombreux fusillés, comme celle du général de Villaret, la cérémonie de Vingré revêtait un caractère particulièrement lourd de sens. La légitimité du rite était donc soutenue par la présence de tous ces descendants qui venaient confirmer ici leur volonté de marquer le centenaire de la mort de ces soldats mais également d'appeler à un consensus autour de leur mémoire<sup>14</sup>.

### **Les cérémonies du centenaire de l'exécution des caporaux de Souain**

L'affaire bien connue des caporaux de Souain fut aussi l'occasion de rituels commémoratifs à l'occasion du centenaire de leur exécution. Le 17 mars 1915, Louis Girard, Lucien Lechat, Louis Lefoulon et Théophile Maupas, sont fusillés à Souain, dans la Marne. Les 9 et 10 mars, la 21<sup>e</sup> compagnie du 336<sup>e</sup> régiment d'infanterie refuse de sortir des tranchées. Les hommes sont épuisés, ceux qui tentent de se hisser sur le parapet sont tués. Cependant le général veut des « exemples » et après un passage devant le conseil de guerre le 16 mars, les quatre caporaux de la 21<sup>e</sup> compagnie sont condamnés à la dégradation militaire et au peloton d'exécution. Avec l'aide d'associations, dont la Ligue des Droits de l'Homme, Blanche Maupas, la veuve de Théophile Maupas, entame un combat pour la réhabilitation de son mari et de ses trois camarades. Une réhabilitation qui sera obtenu finalement 19 ans plus tard, le 3 mars 1934.

La 15 mars 2015, à Suippes, devant le monument aux quatre fusillés, a lieu un dépôt de gerbes suivi d'une lecture à la Maison des associations des dernières lettres des fusillés ainsi qu'une exposition au Centre d'interprétation de Suippes sur le thème des fusillés. Mais on observe que les cérémonies du centenaire de l'exécution des caporaux de Souain, se sont d'avantage concentrées sur le lieu de naissance et d'inhumation actuelle de 3 des 4 fusillés de Souain, prolongeant des cultes ancrés dans un temps plus ou moins long selon les lieux<sup>15</sup>. C'est ainsi que les trois communes de Le Chefresne (Manche), Le Ferré (Ille-et-Vilaine) puis Sartilly (Manche), ont souhaité rendre hommage à leurs soldats déclarés « morts pour la France » depuis 1934.

C'est d'abord dans la commune de Le Chefresne (Manche), le samedi 14 mars 2015, qu'avait lieu une première cérémonie. Autour des autorités de la commune, un dépôt de gerbes est effectué au monument aux morts communal suivi de La Marseillaise. Les quelques personnes présentes dans la grisaille de ce samedi de mars se rendent ensuite sur la place dédiée à Théophile Maupas, devant la stèle inaugurée en sa mémoire le 16 février

---

<sup>13</sup> *L'écho du Plateau*, janvier 2015, association Soissonnais 14-18, p. 5.

<sup>14</sup> On relève plusieurs articles dans la presse nationale sur la cérémonie de Vingré : [http://www.lexpress.fr/actualites/1/societe/hommage-a-des-poilus-fusilles-injustement-pour-l-exemple-a-vingre\\_1629751.html](http://www.lexpress.fr/actualites/1/societe/hommage-a-des-poilus-fusilles-injustement-pour-l-exemple-a-vingre_1629751.html)

<sup>15</sup> Louis Girard est le seul caporal qui est encore inhumé dans la Marne, tombe 2293, nécropole de Suippes, route de Souain. Voir sur ces cultes, N. Offenstadt, *Les Fusillés de la Grande Guerre...*, op. cit., notamment p. 215.

2003. Le Maire rappelle les faits qui se sont produits à Souain en 1915 avant de lire la dernière lettre de Théophile à sa femme Blanche, institutrice dans la commune.

Une cérémonie plus importante devait avoir lieu le lendemain au Ferré (Ille-et-Vilaine), commune d'origine du caporal Lucien Lechat. Lucien Lechat était le plus jeune des condamnés. La cérémonie organisée par Louis Pautrel, actif militant de la mémoire des fusillés, maire du Ferré et son conseil municipal, s'est déroulée en présence de plusieurs élus et maires de communes de la Manche. A noter que les maires de Souain et Suippes (Marne) ont fait le déplacement. Le dimanche 15 mars, la journée de mémoire commence par une messe célébrée par Monseigneur Souchu, évêque auxiliaire d'Ille-et-Vilaine. Les élus présents déposent une gerbe au monument aux morts communal entourés par de très nombreux porte-drapeaux représentant les associations patriotiques locales. Le cortège se retrouve au cimetière où repose Lucien Lechat pour une importante cérémonie autour de sa tombe. On commence par la lecture de lettres du caporal Théophile Maupas, puis une bande sonore évoque le quotidien des combattants dans les tranchées. C'est ensuite autour des élus d'intervenir, en premier le maire du Ferré, M. Pautrel, souligne l'impact qu'a eu la guerre à l'arrière dans les communes du département de la Manche, avec des intermèdes musicaux assurés par une chorale d'enfants du Ferré et par l'harmonie La Fraternelle de Saint-Georges-de-Reintembault. La cérémonie est close par le Sous-Préfet d'Ille-et-Vilaine, qui salue la présence de nombreux jeunes et l'« originalité » de la manifestation. Lors de la cérémonie la parole a été donnée à un membre de la société civile, en la personne d'Eric Viot, blogueur et romancier<sup>16</sup>. L'activiste a pu ainsi rappeler son combat pour la « réhabilitation collective » en présentant ses arguments. A noter également que le 11 novembre 2014 la Libre Pensée, en partenariat avec l'ARAC, la LDH et le POI avait déjà organisé au Ferré une cérémonie.



Album photos en ligne « Le Ferré rend hommage aux caporaux de Souain »<sup>17</sup>.

A Sartilly (Manche), village de Théophile Maupas, avait lieu le mardi 17 mars 2015, 9h30, place de la mairie, une autre cérémonie au monument aux morts communal. Après l'ouverture par la fanfare La Lucernaise, le cortège précédé de 44 porte-drapeaux part

<sup>16</sup> <http://les-blessures-de-l-ame.over-blog.com>

<sup>17</sup> <http://myalbum.com/album/bSZ1QehIY971>

rejoindre le cimetière où se trouve un monument dédié aux fusillés de Souain. S'ensuit une cérémonie à la mémoire des quatre caporaux et de tous les soldats de la Grande Guerre morts pour la France et inhumés dans le cimetière. « *Évoquer le passé n'est pas superflu, nous avons, nous responsables, un devoir de mémoire que nous devons transmettre à nos enfants* » dit à cette occasion le maire de Sartilly, Denis Rault. « *La commune a depuis montré à plusieurs reprises son attachement au souvenir des quatre caporaux. L'inauguration de la rue Théophile Maupas, le 11 novembre 1994, le nom de Blanche Maupas donné à l'école maternelle en l'an 2000 et plus récemment à travers deux demandes d'inscription, restées sans suite, du monument à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques* », rappelle, quant à lui, Jean-Pierre Lucas, maire-adjoint aux affaires culturelles dans *La Gazette de la Manche, d'Ille-et-Vilaine et Mayenne*<sup>18</sup>. Les personnes présentes sont invitées ensuite à la présentation d'une exposition intitulée : « *Maupas, des tranchées à la réhabilitation* » réalisée avec la collaboration des Archives départementales de la Manche.

### **D'autres cérémonies et hommages partout en France**

D'autres cas emblématiques de soldats exécutés après une condamnation à mort d'un conseil de guerre ont été commémorés partout en France lors des trois premières années du centenaire de la Grande Guerre. Ce fut le cas pour les 4 « fusillés pour l'exemple » de Flirey : Félix Baudy, Jean-Henri Prébost, Antoine Morange et François Fontanaud, réhabilités, ont fait également l'objet de quelques hommages en 2015. Les 4 fusillés du 20 avril 1915 ont été notamment commémorés par la Libre Pensée, qui orchestre le renouveau de la mémoire militante des fusillés, les 18 et 20 avril 2015, à Champagnac-la-Rivière (Haute-Vienne) commune d'où était natif Antoine Morange, à Royère de Vassivière (Creuse) sur la tombe de Félix Baudy et à Villeurbanne (Rhône) où furent inhumés les restes d'Henri Prébost.

L'une des autres cérémonies en mémoire de « fusillés pour l'exemple » de ce centenaire eut lieu en mai 2016 à Roucy (Aisne), village situé en contre-bas du Chemin des Dames. A Roucy, 4 soldats du 96<sup>e</sup> RI sont passés par les armes le 22 mai 1916, suivis de Théophile Boisseaux, du 246<sup>e</sup> RI, le 6 juin 1916, et d'Henri Désiré Valembas, du 313<sup>e</sup> RI, le 13 juin 1917. Tous ont été fusillés après une condamnation par un conseil de guerre pour « refus d'obéissance » alors que le secteur qu'ils occupaient était l'objet d'effroyables attaques. Malgré la réforme de la justice en cours en mai 1916, le général Wirbel, remplaçant le général de division absent, refusa de demander la grâce présidentielle pour les 4 condamnés du 96<sup>e</sup> RI. Les corps des 6 fusillés de Roucy n'ont pas été rapatriés dans leurs communes de naissance. Ils sont aujourd'hui enterrés dans la nécropole nationale de Pontavert. Leur tombe porte la mention « Mort pour la France » alors qu'ils n'ont jamais été réhabilités. En concertation avec la commune de Roucy et le Conseil départemental de l'Aisne, l'association Le Regain de Roucy a conduit le projet d'érection d'une stèle confiée à l'artiste Victor Lejeune. L'inauguration de la stèle en acier Corten ajourée laissant apparaître la silhouette d'un condamné et 6 oiseaux prenant leur envol, donne lieu le 28 mai 2016 à une cérémonie qui rassemble près de 150 personnes. Christelle Cas, maire du village, ouvre la cérémonie avant de laisser la parole à Nicolas Fricoteaux, Président du Conseil départemental de l'Aisne. Puis une intervention de l'historien Denis Rolland permet de revenir en détail sur les faits et l'exécution des 4 soldats du 96<sup>e</sup> RI en 1916<sup>19</sup>. L'historien défend la thèse selon laquelle « l'incident du 96<sup>e</sup> RI, le 30 avril 1916 sur le Chemin des Dames, préfigure le mouvement d'indiscipline de 1917 ». Ce n'est donc pas par hasard si la Chanson de Craonne est interprétée ensuite au violon. Enfin, une tribune est accordée à Nicole Aurigny, Présidente départementale de la Libre Pensée, qui peut rappeler le rôle de cette association pour la réhabilitation collective et sa volonté d'ériger sur la ligne de front un monument à tous les « fusillés pour l'exemple » de la Grande Guerre d'ici la fin du

<sup>18</sup> <http://www.lagazettedelamanche.fr/2015/03/13/fusilles-pour-l%E2%80%99exemple-il-y-a-cent-ans-le-drame-des-caporaux-de-souain/>

<sup>19</sup> Denis Rolland est l'auteur de plusieurs travaux sur les mutineries de 1917 dont *La grève des tranchées. Les mutineries de 1917*, Paris, Imago, 2005.

Centenaire. Il est important de noter que parmi les soldats honorés sur la stèle figure Henri Désiré Valembas, exécuté pour avoir participé à un refus d'obéissance collectif en juin 1917 et considéré à ce titre comme l'un des mutins de 1917 fusillé « pour l'exemple ».



Inauguration d'une stèle aux « 6 fusillés de Roucy » le 28 mai 2016. Photo F.-X. Dessirier

Parmi les hommages rendus aux fusillés, on doit aussi relever le cas particulier de l'exhumation du corps du soldat Julien Lançon, du 8<sup>e</sup> RIC, fusillé le 22 octobre 1916 à Sarcus (Oise). Après plusieurs recherches menées par un historien local, Jean-Claude Flament, le corps de ce soldat reposant depuis cent ans dans le cimetière communal a pu être formellement identifié<sup>20</sup>. Le mardi 18 octobre 2016 une cérémonie a lieu dans ce cimetière autour de la dépouille de Julien Lançon placée devant le monument aux morts, dans le cimetière de Sarcus. Les restes de son corps ont ensuite été inhumés le 22 octobre dans le cimetière de sa commune natale, à Mollégès (Bouches-du-Rhône), 100 ans jour pour jour après sa mort. La cérémonie à Sarcus a lieu en présence d'Hervé Lançon descendant du soldat exhumé. Là aussi, une quarantaine de porte-drapeaux d'associations d'Anciens combattants sont présents. Un office religieux est célébré en sa mémoire dans l'église du village. L'après-midi, une stèle est dévoilée par deux lycéennes d'une classe du lycée professionnel Jules Verne de Grandvilliers (Oise), dont des élèves récitent *Le dormeur du val* et interprètent, comme à Roucy, *La Chanson de Craonne*. Le seul représentant de l'État, le Directeur départemental de l'ONAC de l'Oise, n'a pas pris la parole, note le journaliste du Courrier Picard<sup>21</sup>.

Enfin, le centenaire de la mort des sous-lieutenants Herduin et Millant fusillés à Fleury le 11 juin 1916 a fait aussi l'objet d'hommages solennels. Là-encore, les communes de naissance ou de résidence des fusillés ont choisi de procéder à cet hommage à l'occasion du centenaire. Ainsi le 11 juin 2016, la commune d'Ambazac et la Libre Pensée de la Haute-Vienne ont rendu un hommage solennel à la mémoire du sous-lieutenant Millant en déposant une plaque commémorative au pied du monument aux morts au Puy d'Henriat,

<sup>20</sup> Jean-Claude Flament et Hervé Lançon, *Julien Lançon dans l'enfer de 14-18*, 2016.

<sup>21</sup> <http://www.courrier-picard.fr/region/oise-epilogue-pour-les-fusilles-de-sarcus-ia186b0n867209>

commune d'Ambazac (Haute-Vienne), où il est né en 1886. Le 12 juin 2016, le maire de Bagnolet, Tony Di Marto, et le maire des Lilas, Daniel Guiraud, ont également commémoré le centenaire de la mort des sous-lieutenants fusillés à Fleury au cours d'une prise de parole organisée dans le gymnase de l'école élémentaire Joliot-Curie de Bagnolet, en partenariat avec la Ligue des Droits de l'Homme<sup>22</sup>. À l'issue de cet hommage, une plaque commémorative a été dévoilée au 55 rue René Alazard à Bagnolet, où la famille Herduin est venue s'installer pendant la Grande Guerre<sup>23</sup>. Un dépôt de gerbes a lieu enfin en novembre 2016 devant le petit monument pour les deux fusillés inauguré en novembre 2009 à Fleury.

## Et les mutins de 1917 ?

Les commémorations du centenaire de la bataille du Chemin des Dames n'ont pas ravivé de tensions mémorielles autour des soldats exécutés suite à l'épisode dit des mutineries de 1917 et plusieurs initiatives ont même vu le jour. Tout d'abord, lors de la cérémonie nationale du centenaire de la bataille du Chemin des Dames, le 16 avril 2017, à Cerny-en-Laonnois, le Président de la République, François Hollande, après avoir entendu, à Craonne, la Chanson de Craonne chantée par des jeunes et des habitants du canton, a tenu à revenir dans son discours sur les précédents gestes effectués au sommet de l'Etat sur cette question :

*« De ces soldats « fusillés pour l'exemple », Lionel Jospin a demandé, le 5 novembre 1998, qu'ils « réintègrent pleinement notre mémoire collective nationale ». Plus tard, le 11 novembre 2008, le Président Sarkozy, dans la nécropole nationale de Douaumont, a déclaré qu'ils « n'avaient pas été des lâches et qu'ils étaient simplement allés jusqu'à l'extrême limite de leurs forces ». Cent ans après, il ne s'agit plus de juger. Il s'agit de rassembler. Tous étaient des soldats. Ils aimaient leur patrie, ils voulaient la défendre, comme les autres. Mais ils n'étaient que des hommes, faillibles, comme tous les hommes, confrontés à la démesure d'une guerre sans limites. »<sup>24</sup>*

On retiendra aussi le journal *Le Un* et son numéro spécial remarqué sur les mutineries<sup>25</sup> ainsi que le colloque tenu à Soissons du 9 au 10 juin 2017 : *Cent après, les mutineries*. Il faut dire que celui-ci ouvrait largement le débat historique autour des refus collectifs observés dans les autres armées belligérantes. La deuxième journée consacrée à la mémoire des mutineries démontra l'évolution de la mémoire des mutineries de 1917, sur le temps long. D'abord avec la présence à la télévision française depuis les années 1960 du Chemin des Dames et de la Chanson de Craonne, mettant définitivement à mal le tabou dont aurait fait l'objet la bataille tout comme la prétendue censure de la complainte qui lui était déjà associée<sup>26</sup>. Egalement, l'évolution des mémoires depuis le discours de Lionel Jospin à Craonne en 1998 jusqu'aux commémorations du 16 avril 2017 au Chemin des Dames était largement partagée par les intervenants.

L'activisme mémoriel et l'intérêt que les mutineries de 1917 avaient suscités depuis ces vingt dernières années marquaient-ils un temps d'arrêt ? Au terme d'une année de

---

<sup>22</sup> [http://www.cndp.fr/crdp-reims/memoire/lieux/1GM\\_CA/monuments/reims\\_herduin.htm#memoire](http://www.cndp.fr/crdp-reims/memoire/lieux/1GM_CA/monuments/reims_herduin.htm#memoire)

<sup>23</sup> <http://347ri.canalblog.com>

<sup>24</sup> <http://discours.vie-publique.fr/notices/177000968.html>

<sup>25</sup> *Le Un* : « 1917 : Le temps des mutineries », Hors-série XXL, Printemps 2017.

<sup>26</sup> Voir les vidéos des interventions sur le site internet de la Société historique de Soissons : [www.sahs-soissons.org](http://www.sahs-soissons.org)

commémoration consacrée au Chemin des Dames, force est de constater la réalité de ce repli qui, pour autant, n'évite toujours pas de raviver la cause des « fusillés pour l'exemple », liant encore le sort des fusillés au phénomène des refus collectifs de 1917<sup>27</sup>. Une assimilation cependant moins prisonnière désormais des représentations des années passées. Ainsi, la parole donnée au colloque de Soissons, à la Libre Pensée de l'Aisne et à la Ligue des droits de l'Homme, permettait de confronter les points de vue sur l'évolution du débat autour de la réhabilitation des « fusillés pour l'exemple ».



Des enjeux de mémoire parfois vifs autour des familles des soldats condamnés à mort par la justice militaire en 1917, parfois aussi réanimés ou réinventés par le militantisme mémoriel. D'où l'hommage rendu le 11 juin 2017, aux trois fusillés de Maizy : Alphonse Didier, Jean-Louis Lasplacettes et Casimir Canel du 18<sup>e</sup> RI, dans le cimetière communal, auquel était associé la figure du caporal Vincent Moulia, qui avait réussi à échapper au peloton d'exécution. Une cérémonie organisée par les descendants et le Conseil départemental de l'Aisne. Placés autour de la plaque inaugurée en 2009 dans le cimetière de Maizy, lieu présumé d'inhumation des condamnés, des bleuets portant les noms des fusillés ont été rejoints par une gerbe du Conseil départemental de l'Aisne, représenté par trois de ses conseillers. Le Conseiller départemental du canton, Philippe Timmerman, prit la parole et emprunta des mots à Victor Hugo tirés d'un texte au sujet d'un soldat condamné à la peine capitale. Ensuite, l'historien Denis Rolland expliqua comment la plaque commémorative aux fusillés fut installée en 2009 dans le cimetière communal. Enfin, Martine Lacout-Loustalet, descendante de Jean-Louis Lasplacettes, fusillé le 12 juin 1917, et Alain Moulia, descendant du caporal Vincent Moulia, ont pu s'exprimer sur la tragédie qui suivit le refus du 18<sup>e</sup> RI de remonter en ligne en juin 1917. Luis Didier, petit-fils du soldat Alphonse Didier, n'ayant pas pu venir jusqu'à Maizy, avait tenu à ce que soit lu un message par Martine Lacout-Loustalet, qui finissait par ces phrases :

*« Comme l'a très bien dit l'ancien soldat de Douaumont, Roland Dorgelès : « Les souvenirs atroces qui nous tourmentent encore s'apaiseront, on oubliera. Oh ! Je sais bien, c'est odieux, c'est cruel, mais pourquoi s'indigner : c'est humain. »*

*Le souvenir de ces cent années nous permet à tous de repousser cet oubli, de remémorer une page tragique de notre histoire si petite soit-elle et de faire vibrer la fibre émotionnelle des descendants de ces malheureux condamnés.*

*J'écris ces mots avec une certaine rage au cœur en pensant aux personnes de ma famille disparues qui ont vécu et souffert en première ligne cette tragédie et mon désir est que résonnent ici leurs noms en regrettant profondément qu'elles ne puissent plus assister aux commémorations et surtout qu'elles ne puissent plus jamais apprendre les détails d'un crime d'État dont on leur avait caché la crue vérité.*

*Les voici : tout d'abord Jeanne, ma grand-mère laissée veuve et abandonnée par la nation avec ses trois filles en bas âge et qui a dû lutter, ô combien, pour les nourrir et les élever face à l'opprobre de la société et des autorités civiles et militaires.*

*Puis dans l'ordre d'âge, les trois petites innocentes... Jeanne, Renée et Yvonne ma mère qui a toujours porté avec amertume ce lourd fardeau et m'a transmis avec un étrange mélange d'orgueil et de honte le souvenir d'un père qu'elle avait si peu connu ayant seulement sept ans lors du drame.*

---

<sup>27</sup> En témoigne une publication récente : François de Lannoy, *Mutins et fusillés pendant la Grande Guerre*, Ouest France, mars 2017.

*Comment ne pas ressentir un sentiment d'indignation mêlé de colère à chaque remémoration de ces épisodes et de leurs tristes conséquences.*

*Je remercie depuis Madrid où je réside, toutes les personnes qui dédient avec une passion sans égale une grande partie de leur vie afin de maintenir vivante la flamme du souvenir et je remercie aussi vivement mon amie Martine pour bien vouloir me prêter sa voix afin que ces quelques lignes puissent être lues et partagées.*

*Casimir Canel, Alphonse Didier, Jean-Louis Lasplacettes, vous avez été victimes des circonstances tragiques et cruelles de votre temps mais vous resterez vivants dans nos cœurs. »*



Cérémonie aux fusillés de Maizy en présence des descendants de Jean-Louis Lasplacettes et Vincent Moulié le 11 juin 2017. *Photo F. Viltart*

Enfin, le 12 novembre 2017, une plaque était inaugurée dans le cimetière communal du village de Chacrise (Aisne) en mémoire des quatre soldats fusillés le 20 juin 1917 : Joseph Bonniot (97<sup>e</sup> RI), Victor Degouet (159<sup>e</sup> RI), Louis Flourac (60<sup>e</sup> BCP) et Charles Vally (60<sup>e</sup> BCP), à l'initiative de l'historien Denis Rolland et de l'association Soissonnais 14-18. Un geste de mémoire en faveur de soldats exécutés suite à des refus collectifs de monter en ligne qui ne donna pas lieu à une cérémonie, mais qui faisait écho à la diffusion le même jour sur France 2, dans le magazine « 13h15 le dimanche », du documentaire de 46 minutes de Romain Potocki intitulé « Ne te fais pas de chagrin », consacré aux mutineries de 1917 dans l'Aisne. Un documentaire qui interroge l'histoire et les lieux des mutineries, donnant largement la parole aux descendants des soldats fusillés lors de la répression mis en place en juin 1917, faisant revivre notamment la mémoire d'Albert Truton et de Joseph Dauphin.

## **Conclusion**

Les « fusillés pour l'exemple » de la Grande Guerre n'ont pas été « les grands oubliés » du centenaire. La mise en ligne des archives de la justice militaire comme l'espace réservé au Musée de l'Armée, a permis, dans une certaine mesure, de désamorcer les polémiques qui auraient pu renaître autour des dates anniversaires des exécutions les plus marquantes. Sur le plan local, plusieurs cérémonies sur les lieux d'exécution ou d'inhumation des condamnés ont permis de rappeler leur l'histoire et le contexte dans lequel ils ont été passés par les armes. Ces hommages réalisés avec l'aide d'historiens locaux, d'associations et de collectivités locales ont tenu à respecter les rituels traditionnels des cérémonies patriotiques (porte-drapeaux, dépôt de gerbes, allocutions...). L'association, dans les

discours, de figures de soldats « fusillés pour l'exemple » avec d'autres soldats tombés ou disparus au combat, mais également avec tous les « fusillés pour l'exemple », sans distinction de réhabilitation, a permis de donner une dimension plus large à ces commémorations. Une volonté particulièrement présente dans les différentes prises de parole officielles lors des cérémonies. Des moments qui se sont placés dans un culte local mais dans lequel les représentants de l'Etat n'ont pas été absents<sup>28</sup>. Les militants en faveur de la « réhabilitation collective » ont pu aussi s'exprimer lors de ces cérémonies quand ils n'ont pas été eux-mêmes à l'initiative de ces hommages. Rappelons aussi qu'à plusieurs reprises, et ce, dès le début du centenaire, c'est la Chanson de Craonne qui a été entonnée ou jouée lors de ces cérémonies dédiées aux « fusillés pour l'exemple ». Tout en faisant œuvre de pédagogie avec des expositions, des visites ou la présence de scolaires, ces différentes actions de mémoire autour des fusillés ont permis d'établir une forme de consensus mémoriel qui permettait de rendre audibles ces différents hommages, majoritairement grâce à la présence de descendants. La forte mobilisation locale comme celle des familles autour des fusillés de Vingré comme ceux de Souain ou de Maizy, montre que non seulement la mise en mémoire des « fusillés pour l'exemple », dans la lumière du centenaire, tend à normaliser la relation avec ce passé douloureux, mais déjoue les pièges d'une relecture de l'histoire trop judiciaire. Elles montrent enfin toute la vitalité d'un centenaire citoyen, fait d'initiatives locales, autour de sujets aussi complexes que celui des « fusillés pour l'exemple ».



Décembre 2017

---

<sup>28</sup> En témoigne la prise de parole des Sous-Préfets à Vingré en 2014 et au Ferré pour les caporaux de Souain en 2015.